

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie  
= Swiss journal of sociology

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

**Band:** 30 (2004)

**Heft:** 3

  

**Artikel:** L'expérience du chômage : éléments pour une comparaison  
européenne

**Autor:** Paugam, Serge / Gallie, Duncan

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-815195>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'expérience du chômage : Éléments pour une comparaison européenne

Serge Paugam\* et Duncan Gallie\*\*

### 1 Introduction

La notion du chômage est inséparable de la notion du travail qui sert de système de référence dans les sociétés industrielles. Elle est liée à la fois à l'idée du plein emploi et à la conception moderne du rapport salarial. Dans les économies traditionnelles, le travail est avant tout une occupation vitale et un devoir qui s'impose à chaque individu et non un statut dans la société. Par définition, tout le monde travaille et le statut de chômeur n'existe donc pas. Dans les sociétés industrielles, l'invention du chômage est liée tout d'abord, comme l'ont très bien montré les historiens (Salais et al, 1986, Topalov, 1994), à la préoccupation sociale de distinguer les « bons » et les « mauvais » pauvres et donc d'accorder un statut aux pauvres valides de « bonne volonté ». Cette invention est fondée aussi sur le principe de la division poussée des tâches et la nécessité de circonscrire le chômage dans une catégorie statistique particulière pour rendre compte du fonctionnement économique d'ensemble.

Lorsque le statut social des individus repose en grande partie sur leur participation à l'activité productive et aux échanges de l'économie moderne, le chômage a de fortes chances de se traduire pour ceux qui en font l'expérience par un déclassement ou un sentiment d'échec, en particulier lorsque la durée de privation de travail se prolonge. Il entraîne aussi très souvent une dégradation du niveau de vie, un affaiblissement de la vie sociale, une marginalisation vis-à-vis des autres travailleurs, autant d'effets qui peuvent se cumuler et aboutir à une situation d'extrême pauvreté à la limite de la rupture sociale. C'est la raison pour laquelle, il correspond davantage à un processus de disqualification sociale qu'à un état stable. Parce qu'il remet au moins partiellement en question la société au sens où il fragilise les modes d'intégration sociale, ce phénomène mobilise les chercheurs en sciences sociales. Il est frappant de constater que les premières grandes enquêtes sociologiques du XX<sup>ème</sup> siècle datent des années 1930 (Lazarsfeld *et al*, 1933, Bakke, 1940) au cours de la période bien connue de crise économique où le

\* Serge Paugam, Lasmas, 59–61 rue Pouchet, 75849 Paris Cedex 17, France, Tél. : +33 1 40 25 10 03, e-mail : paugam@ehess.fr ; CNRS et Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris.

\*\* Duncan Gallie, Nuffield College, Oxford OX1, INF, Great-Britain, Tél. : +44 1 86 52 78 586, e-mail : duncan.gallie@nuffield.oxford.ac.uk.

chômage avait déjà atteint des sommets. Cette question a fait l'objet de beaucoup moins de recherches pendant la période de prospérité économique d'après guerre. Les chercheurs se sont préoccupés davantage des changements techniques, sociaux et culturels et de leurs effets sur la structure sociale des sociétés occidentales. Ce n'est qu'à la fin des années soixante-dix que les recherches sur le chômage reprirent aussi bien en économie et en sociologie<sup>1</sup> que dans le domaine de la politique sociale. Depuis deux décennies, les connaissances se sont accumulées, mais elles restent encore très dispersées tant elles ont été menées de façon éclatée dans chacun des pays. Les comparaisons internationales en Europe sont restées pendant plusieurs années assez limitées d'autant que les moyens de les réaliser se sont souvent heurtés à des difficultés techniques d'homogénéité des données. A défaut de véritables comparaisons, on s'est jusqu'ici le plus souvent contenté de juxtaposer des monographies nationales. Le Panel Communautaire des Ménages dont la première vague a été réalisée en 1994 constitue toutefois la première grande base de données comparative européenne. Si l'on peut déplorer qu'il ne comprend que les pays de l'Union Européenne et que les données disponibles ne concernent pas la Suisse, il a permis de réaliser des recherches comparatives approfondies. L'étude de l'expérience du chômage en Europe est aussi d'autant plus stimulante, à la fois pour la recherche fondamentale et pour la recherche appliquée, qu'elle s'insère désormais dans un vaste chantier de réflexion sur les modes de régulation des sociétés européennes.<sup>2</sup>

Cet article tentera de montrer que l'expérience du chômage ne peut être étudiée aujourd'hui indépendamment de la nature et des modes d'intervention spécifiques des Etats providence. Il s'agira de montrer ensuite que le processus de cumul de handicaps qui accompagne l'expérience du chômage prend en réalité des formes différentes d'un pays à l'autre selon le système d'indemnisation des chômeurs et de politique d'emploi en vigueur à l'échelon national, mais aussi selon les modes d'intégration sociale des chômeurs et en particulier du rôle de la famille. Cette analyse conduira à proposer un cadre théorique fondé sur la distinction de trois modèles de régulation sociale du chômage.

## 2 Le rôle du régime d'Etat-providence

Si le type de régime d'Etat-providence a un effet sur l'expérience du chômage, il convient dans un premier temps d'examiner les différences fondamentales de

1 L'ouvrage de Dominique Schnapper (1981) intitulé *L'épreuve du chômage* marque en France le début d'une nouvelle phase pour les recherches sur le chômage. En Grande-Bretagne, le premier grand programme de recherche sur les conséquences sociales du chômage a été réalisé à partir du milieu des années 1980 (Gallie *et al.*, 1993).

2 Cet article s'appuie sur un programme européen de recherche dont les résultats ont été publiés de façon détaillée dans : Gallie, Paugam, 2000.

régimes que l'on peut discerner à partir des recherches menées ces dernières années sur ce sujet. L'apport théorique de l'ouvrage de Gøsta Esping-Andersen (1990), sur les différents modèles d'Etat-providence peut nous servir de base préliminaire pour cette analyse. S'inspirant de la proposition de T.H. Marshall (1950) selon laquelle la citoyenneté sociale constitue le cœur de l'idée d'Etat-providence, Gøsta Esping-Andersen suggère de prendre en compte à la fois l'octroi des droits sociaux accordés sur la base de la citoyenneté plutôt que sur celle de la production, et la manière dont les activités de l'Etat sont coordonnées avec les fonctions attribuées au marché et à la famille. Le concept majeur de cette analyse est celui de « démarchandisation » (decommodification), au sens d'un progressif détachement du statut des individus vis-à-vis de la logique du marché. L'introduction de droits sociaux modernes dans les sociétés capitalistes a contribué à donner à chaque personne des moyens de vivre indépendamment du marché, ce qui a permis de faire de chaque citoyen autre chose qu'une simple marchandise échangeable. Cela dit, chaque société a appliqué cette logique de démarchandisation de façon spécifique et il est possible aujourd'hui de distinguer plusieurs types de modèles.

La classification des régimes élaborée par Gøsta Esping-Andersen permet d'en distinguer trois: le modèle libéral, le modèle corporatiste ou continental et le modèle social-démocrate ou nordique. Le premier se caractérise à la fois par des allocations d'assistance sous condition de ressources, des transferts sociaux à caractère universel modestes et un système d'assurances sociales limité. L'Etat encourage le marché, se limite à une intervention minimale pour assurer la protection sociale la plus élémentaire et parfois même cherche à favoriser l'essor des assurances privées. Il s'agit donc ici d'un processus de démarchandisation très faible puisque, à la limite, seuls les plus défavorisés, notamment ceux qui ont échoué sur le marché, se tournent vers l'Etat-providence, ce qui peut représenter pour eux un réel coût social puisque ils sont ainsi définis non vraiment comme des citoyens ayant des droits, mais comme des « assistés ». Ils risquent donc d'être fortement stigmatisés. Les exemples typiques de ce modèle sont les Etats-Unis, le Canada et l'Australie, pays où l'Etat-providence est fortement dominé par l'assistance sociale et dans lesquels les droits sont moins attachés au travail qu'à un besoin démontrable.<sup>3</sup>

Le modèle continental est fondé, au contraire, sur le système des assurances obligatoires organisé dans un esprit corporatiste de défense des intérêts et des droits acquis. Ce modèle favorise le maintien des différences de statut social, mais il se fonde aussi sur une conception traditionnelle du rôle de la famille où les femmes sont encouragées par le système des allocations familiales à se tenir en marge de la sphère professionnelle et à prendre en charge avant tout l'éducation

3 On serait tenté de rapprocher aujourd'hui la Grande-Bretagne de ce modèle, mais la conception initiale de l'Etat-providence dans ce pays en est éloigné.

de leurs enfants. Les assurances privées jouent un rôle modeste, mais ce système de protection sociale n'assure pas de façon automatique une démarchandisation substantielle. En effet, les indemnisés sont presque entièrement dépendantes des contributions issues du travail. Ce sont elles qui définissent le champ d'application des programmes sociaux et, par conséquent, les limites du détachement vis-à-vis du marché. Dans ce modèle, l'étendue de la sphère de l'assistance dépend en grande partie de la capacité du régime d'assurances à retenir en son sein l'essentiel de la population. Toute défaillance de sa part se traduit par une croissance de la population assistée. Cela se produit en particulier lorsque le chômage augmente fortement. Les pays proches de ce modèle sont, d'après Esping-Andersen, l'Autriche, la France, l'Allemagne et l'Italie.

Enfin, le modèle social-démocrate dans lequel le principe de l'universalité des droits sociaux est appliqué de la façon la plus systématique, ce qui permet à l'ensemble de la société, la classe moyenne comme la classe ouvrière, de bénéficier d'un très haut niveau de protection sociale. Ce modèle, qui est en quelque sorte une synthèse du libéralisme et du socialisme, favorise l'émancipation des individus par rapport aux lois du marché, mais aussi par rapport au rôle de la famille. Ce modèle pourrait être aussi appelé *beveridgien*, au sens de l'indemnisation généralisée du citoyen. Il s'agit bien entendu du modèle dans lequel le processus de « démarchandisation » est le plus avancé. La sphère de l'assistance est dans ce cas extrêmement limitée, à tel point que l'on pourrait dire que la catégorie institutionnelle des pauvres au sens de Georg Simmel ne peut être que marginale. Les pays qui se rapprochent le plus de ce modèle sont les pays nordiques, mais il faut se garder de penser que le processus à l'oeuvre est achevé. Aucun système actuellement en vigueur ne peut vraiment octroyer des indemnités permettant aux citoyens de choisir de travailler ou non. Il est clair toutefois que le régime qui définit le mieux la nature de l'Etat-providence est le modèle social-démocrate.

Ces modèles d'Etat-providence relèvent d'une analyse idéal-typique. Ces trois types idéaux de l'Etat-providence forment une typologie des formes de l'Etat-providence telles qu'elles se sont développées historiquement. Cette typologie constitue un moyen pour comprendre le fonctionnement de la société moderne puisque chacun des types révèle en lui-même un mode spécifique de régulation sociale et a, en cela, des effets sur la structure sociale. Il n'existe pas de « cas pur ». Les pays scandinaves, proches du modèle social-démocrate, comportent des éléments du modèle libéral, lesquels ont même tendance actuellement à se développer sous l'influence de l'ouverture des marchés. Aux Etats-Unis, le pays le plus proche du modèle libéral, la politique de *New Deal* était de nature social-démocrate. Enfin, en Allemagne, qui est désignée comme le modèle corporatiste par excellence, on constate aussi une évolution vers un système moins autoritaire dans lequel il est possible de discerner à la fois des traits du modèle libéral et des traits du modèle social-démocrate.

La conception du régime d'Etat-providence est généralement comprise au sens large. Elle ne se limite pas aux institutions et à l'organisation administrative que représente l'Etat-providence en lui-même. Elle traduit plutôt un mode de régulation du système social à partir de l'ensemble des organisations, dont la vocation est d'assurer la protection des individus et la cohésion sociale en intervenant par le droit et la redistribution des ressources dans les domaines économique, domestique et politique. L'utilité de cette notion large pour la compréhension empirique des différents domaines de l'Etat-providence peut varier selon la spécificité des problèmes pris en charge et selon les conditions historiques particulières de la formation institutionnelle de chacun d'entre eux. Il est, par exemple, tout à fait possible que les principes sous-jacents de la protection sociale dans le domaine de la santé soient différents de ceux qui fondent la protection sociale face aux aléas du marché du travail. Cette question du degré d'intégration ou de segmentation des principes fondateurs des différents aspects de la protection sociale n'est pas celle que nous entendons étudier ici. Tout en rejetant une approche étroite et administrative du régime d'Etat-providence, nous nous limiterons ici à la sphère d'intervention qui a le plus d'incidence sur le mode de vie des chômeurs et leur degré de marginalisation sur le marché du travail, c'est-à-dire au système d'indemnisation du chômage (couverture et montant de l'indemnisation) et aux politiques actives d'emploi.

Le degré de couverture est sans doute celui qui détermine le plus l'expérience du chômage. C'est en grande partie le fait même d'être indemnisé au titre de l'assurance chômage qui définit le statut de chômeur. Celui qui n'est pas indemnisé ou qui ne l'est plus a de moindres chances de pouvoir être reconnu socialement comme un chômeur. Lorsque les chômeurs perdent leurs droits à l'indemnisation, ils risquent de perdre aussi leur statut. C'est alors qu'ils viennent grossir la catégorie des « assistés ». Ils risquent alors de se sentir plus dévalorisés. La généralisation progressive du système de protection sociale au cours de la période des « trente glorieuses » a contribué à réduire la sphère de l'assistance traditionnelle, mais elle ne l'a pas entièrement éliminée. Celle-ci s'est considérablement étendue ces dernières années dans la plupart des pays européens. Ces derniers ont en effet connu une évolution similaire du nombre d'allocataires des minima sociaux : une très forte hausse dans la première moitié des années quatre-vingts avec une pointe vers 1985, suivie d'une stabilisation et d'une diminution dans plusieurs pays à partir de 1988. Le début des années quatre-vingt-dix a été marqué partout par une nouvelle hausse. En réalité, le gonflement global des effectifs dans les années 1980 et 1990 est lié, en grande partie, à la dégradation du marché de l'emploi. On observe en effet une forte similitude entre la courbe du chômage, et notamment du chômage de longue durée, et la courbe des minima sociaux (Paugam, 1998). Notons toutefois que cette correspondance des évolutions est nettement plus prononcée dans les pays où la couverture des chômeurs

par le système contributif de la protection sociale est faible, ce qui démontre le caractère fondamental de ce facteur.

Le montant de l'indemnisation peut aussi avoir une incidence sur l'expérience du chômage. Dans les pays où il remplace sur une longue durée le montant du salaire, les chômeurs ont plus de chances de continuer à vivre dans des conditions similaires à celles qu'ils avaient lorsqu'ils travaillaient. Cela leur offre aussi une marge de manoeuvre plus grande pour rechercher un emploi. On peut penser également que le degré de la stigmatisation sociale dont ils peuvent faire l'objet est moindre puisque les signes de leur déclassement temporaire restent dans ce cas peu visibles. Dans le pays où le système d'indemnisation est limité, le risque de pauvreté et de cumul progressif de difficultés est beaucoup plus élevé.

Les politiques actives d'emploi ont enfin un effet sur l'expérience du chômage au sens où elles peuvent limiter le risque de retrait définitif du marché de l'emploi. Lorsque les chômeurs ont des possibilités de suivre des stages de formation et d'améliorer ainsi leur qualification, ils ont plus de chances de trouver un emploi. Encore faut-il ici nuancer cet argument. Lorsque le nombre des emplois disponibles est limité dans une région donnée, les stages de formation peuvent devenir des stages « occupation », c'est-à-dire un moyen d'entretenir un minimum d'activité pour les chômeurs sans leur donner de réelles perspectives professionnelles. On peut penser que les politiques d'emploi qui visent à créer des petits « boulots » pour des catégories précises des chômeurs – les jeunes, les femmes, les plus disqualifiés, etc. – peuvent avoir plus pour effet d'entrecouper l'expérience du chômage de périodes d'activités précaires que d'offrir de réels moyens d'insertion. Néanmoins, ces politiques d'emploi qui se sont développées ces dernières années dans tous les pays sous des formes différentes, ont parfois des effets très nets sur la durée du chômage. Elles constituent donc un élément indispensable de notre analyse.

En prenant ces trois critères, il est possible de distinguer au moins quatre régimes en Europe : le régime infra-protecteur, le régime libéral/minimal, le régime concentré et le régime universaliste (Cf. tableau 1)

Tableau 1 : Régimes de protection sociale des chômeurs

Régimes	Couverture	Montant et durée de l'indemnisation	Politiques actives d'emploi
1. Infra-protecteur	très incomplète	très faible	quasi inexistantes
2. Libéral/Minimal	incomplète	faible	faibles
3. Concentré	variable	inégal	importantes
4. Universaliste	complète	élevé	très importantes

Le régime infra-protecteur caractérise un système qui peut être considéré légitimement comme inférieur à un seuil minimum de protection. Les chômeurs sont peu nombreux à bénéficier d'indemnités et, lorsque c'est le cas, le montant de leur indemnisation est très faible. Les politiques actives d'emploi sont par ailleurs quasiment inexistantes. Dans ce régime, la probabilité que les chômeurs connaissent de fortes difficultés financières et vivent sous le seuil de pauvreté est très élevée. La probabilité que la durée du chômage soit élevée est également forte, même si on peut déjà admettre que ce phénomène est lié aussi à d'autres facteurs, en particulier au niveau de développement économique.

Le régime libéral/minimal assure une protection plus importante des chômeurs par rapport au régime précédent. Il ne couvre pas toutefois l'ensemble de la population et surtout le montant et la durée de l'indemnisation restent faibles. De même, les politiques actives d'emploi sont également peu développées. Ce régime se distingue aussi du précédent en ce qui concerne sa philosophie générale. Alors que le régime infra-protecteur révèle une absence chronique d'intervention organisée et planifiée de l'Etat, le régime libéral/minimal traduit plutôt une volonté politique de ne pas intervenir trop massivement dans le domaine de la protection des chômeurs afin de ne pas remettre en question les lois du marché. L'idée sous-jacente est d'encourager les chômeurs à se prendre en charge eux-mêmes afin d'éviter qu'ils deviennent des assistés. Dans ce régime, le risque de pauvreté des chômeurs reste élevé.

Le régime concentré représente également un saut supplémentaire par rapport au régime libéral/minimal en ce qui concerne le niveau général de protection des chômeurs. Le niveau d'indemnisation de ces derniers est en effet supérieur et les politiques actives d'emploi reflètent la volonté des pouvoirs publics d'éviter le retrait définitif du marché de l'emploi pour les franges les plus défavorisées de la population active. Néanmoins, la couverture des chômeurs est encore loin d'être complète en raison des principes qui fondent l'indemnisation. Ces derniers sont définis de façon stricte en fonction de la participation passée au marché de l'emploi. La durée de l'indemnisation varie alors en fonction des droits acquis par l'activité exercée auparavant. Le système est en quelque sorte « concentré » sur ceux qui ont acquis le plus de droits. Il défavorise donc ceux qui n'ont exercé que des emplois précaires ou ceux qui ont peu travaillé. Il a ainsi des chances de produire une fracture entre ceux qui l'on appelle les « insiders » et les « outsiders ». La pauvreté risque enfin d'être très contrastée selon les différents statuts des chômeurs et selon leur ancienneté au chômage.

Enfin, le régime universaliste se distingue des trois autres en ce qu'il offre un degré de couverture très élevé, un niveau et une durée d'indemnisation nettement supérieurs ainsi que des politiques actives à la fois plus ambitieuses et plus efficaces. Il est facile d'en déduire les conséquences directes : un faible niveau de pau-



vreté des chômeurs et une probabilité moins forte de marginalisation sur le marché de l'emploi.

Si l'on reprenait ici le concept de « démarchandisation », on pourrait aisément discerner entre ces quatre régimes une graduation presque parfaite. Le régime le plus éloigné de ce processus est bien évidemment le régime infra-protecteur, le régime qui en est le plus proche est assurément le régime universaliste. Par ailleurs, si l'on se référait à la distinction classique des spécialistes de la politique sociale entre le système beveridgien et le système bismarkien, le premier caractérisant l'approche la plus globale possible de la protection sociale fondée sur la notion de citoyenneté sociale, le second reflétant une vision plus restrictive de la protection sociale dérivée notamment de la participation à l'activité productive, il est facile de voir dans le régime concentré une influence bismarkienne et dans le régime universaliste une influence beveridgienne. Les deux autres régimes – le régime infra-protecteur et le régime libéral-minimal – peuvent être considérés, l'un et l'autre, comme plus éloignés de ces deux fondements.

Comment les pays européens se répartissent-ils entre ces quatre régimes ? Pour réaliser cette comparaison, plusieurs indicateurs statistiques ont été pris en compte : la proportion de chômeurs indemnisés, les dépenses d'indemnisation du chômage par chômeur en pourcentage du PIB par habitant et les dépenses en termes de politiques actives d'emploi en pourcentage du PIB. Au regard de ces indicateurs, il est facile tout d'abord de constater une forte convergence des pays du Sud de l'Europe (Italie, Espagne, Portugal et Grèce) et de justifier le rapprochement de ces derniers du régime infra-protecteur. Les pays qui se rapprochent du régime libéral/minimal sont le Royaume-Uni et l'Irlande. Plusieurs pays se rapprochent du régime concentré : la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique<sup>4</sup>. Enfin, les deux pays qui se rapprochent le plus du régime universaliste sont le Danemark et la Suède.

Une dimension complémentaire d'analyse des différences nationales dans le domaine de la protection sociale des chômeurs dont nous nous n'avons pas encore parlé jusqu'à présent concerne les inégalités entre les hommes et les femmes. Etant donné que les systèmes d'indemnisation du chômage reposent en partie sur les contributions directes des salariés, la probabilité est forte que les femmes ayant interrompu leur carrière pour des raisons familiales soient particulièrement désavantagées par rapport aux hommes ayant travaillé de façon plus continue. En réalité, si cela est vrai d'une façon générale, il faut souligner qu'il existe sur ce point aussi de fortes différences nationales dans les systèmes en vigueur (Rubery et al, 1998). Il est clair en effet que plus la durée de l'activité passée pour pouvoir accéder aux allocations de chômage sera longue, plus le montant de l'indemnis-

4 Si la Suisse n'a pu être prise en compte dans cette recherche comparative, les connaissances établies sur le système de protection sociale suisse autorisent à rapprocher également ce pays du régime concentré.

tion sera fondée sur l'expérience de travail, et plus il sera nécessaire d'avoir travaillé un nombre minimum d'heures par semaine, plus les femmes risqueront d'être pénalisées. On observe, par exemple, de très fortes différences entre les hommes et les femmes dans la proportion de chômeurs indemnisés en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. Le système danois semble le plus avantageux pour les femmes : seulement 12 mois de contributions dans les trois dernières années suffisent pour ouvrir droit à l'indemnisation, seuil qui a été réduit à 34 semaines pour les femmes travaillant à temps partiel. Notons aussi que l'adhésion au système d'assurance-chômage est volontaire et que plus de 80 % des femmes qui travaillent y sont affiliées. En comparaison, le système anglais est beaucoup plus pénalisant pour les femmes : il repose davantage sur le principe du montant de la contribution que de la durée de l'emploi, ce qui favorise les salariés les mieux rémunérés et désavantage les autres. Par exemple, les femmes ayant travaillé à temps partiel pour des salaires bas ne peuvent percevoir des indemnités chômage que si elles ont exercé pendant une longue période. Les conditions assez rigides de disponibilité au travail jouent également en leur défaveur. Les principes qui fondent le système d'indemnisation du chômage en Italie défavorisent encore davantage les femmes qui n'ont pas mené une carrière continue, ce qui explique qu'un très faible pourcentage d'entre elles sont indemnisées. D'une façon générale, plus le régime de protection des chômeurs est généreux et universaliste, plus les femmes ont des chances de pouvoir en bénéficier, moins il l'est, plus les femmes ont des chances de rester en retrait du marché de l'emploi. Ceci vaut également pour les politiques actives d'emploi.

### 3 Chômage et cumul de handicaps

Le chômage a souvent été décrit comme un processus de cumul progressif de handicaps. Les recherches ont mis l'accent, on l'a vu, sur la dégradation du niveau de vie, mais aussi sur l'affaiblissement de la vie sociale et la marginalisation vis-à-vis des autres travailleurs. Les travaux sur la disqualification sociale (Paugam, 1991, 1996) ont insisté sur les effets cumulatifs du chômage pouvant conduire ceux qui en font l'expérience à une situation d'extrême pauvreté à la limite de la rupture sociale. Il existe cependant des variations importantes d'un pays à l'autre.

Le premier cumul que l'on peut analyser est celui qui correspond à la situation du chômeur vivant en dessous du seuil de pauvreté. Dans ce cas, non seulement il n'occupe pas un emploi, mais il est contraint de vivre avec de maigres ressources, ce qui peut constituer une difficulté supplémentaire dans la perspective de la recherche du travail. Si l'on compare le taux de pauvreté pour l'ensemble de la population de 18 à 65 ans au taux de pauvreté des chômeurs, il est logique de constater que le second est supérieur au premier dans tous les pays européens

(cf. tableau 2). Le risque des chômeurs de connaître la pauvreté monétaire est donc bien réel. Mais le taux de pauvreté des chômeurs passe de 17,8 % au Danemark à 42,8 % au Royaume-Uni, ce qui confirme l'incidence du niveau d'indemnisation des chômeurs sur le niveau de vie de ces derniers.

Tableau 2 : Taux de pauvreté (au seuil de 60 % du revenu médian de chaque pays)

	Ensemble de la population de 18 à 65 ans	Chômeurs
Belgique	9,1	33,9
Danemark	7,0	17,8
France	12,0	39,0
Allemagne	7,3	30,2
Grèce	16,1	32,1
Irlande	10,3	27,8
Italie	13,4	36,3
Pays-Bas	9,8	32,1
Portugal	18,8	25,3
Espagne	16,8	37,1
Royaume-Uni	9,6	42,8

Source : Panel Communautaire des Ménages, 1996

On peut analyser aussi le cumul de handicaps des chômeurs à la fois à partir de la pauvreté monétaire et de l'isolement social. Ce dernier peut être apprécié à partir de deux indicateurs : le fait de vivre seul ; le fait d'être privé de contacts réguliers avec des amis. Le premier fait référence à la sociabilité primaire qui se développe au sein du ménage, le second fait référence à la sociabilité secondaire qui se traduit par des liens communautaires intenses et informels. Ces deux formes de sociabilité ont, l'une et l'autre, une dimension affective. Il faut toutefois les étudier avec prudence. Un chômeur qui vit seul n'est pas forcément un chômeur isolé. Le fait de vivre seul n'est pas non plus toujours le résultat du chômage. On conviendra toutefois que le chômeur qui vit seul ne peut bénéficier des supports généralement apportés par les membres du ménage au sein de la sphère domestique. De même, le chômeur qui n'a pas de contact régulier avec des amis, n'est pas forcément sans amis. On peut seulement considérer l'absence de ces contacts réguliers comme un risque potentiel d'isolement.

Les résultats confirment qu'au Danemark seule une très faible proportion de chômeurs font l'expérience d'un double handicap de pauvreté et d'isolement social (cf. tableau 3). Ceci est vérifié quel que soit l'indicateur de sociabilité pris en compte. Les pays du Sud de l'Europe sont caractérisés également par une tendance à un faible cumul de handicaps étant donné qu'il n'existe pratiquement pas

de chômeurs à la fois pauvres et vivant seuls. Les Pays-Bas et la Belgique ont un niveau intermédiaire de cumul de handicaps quelle que soit la mesure prise en compte. Les pays où la proportion de personnes ayant un double désavantage est la plus élevée sont le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne. Près de 10 % des chômeurs au Royaume-Uni et en Allemagne sont à la fois pauvres et vivant seuls et plus de 20 % sont à la fois pauvres et sans contacts quotidiens avec des amis. En France, on observe une très forte proportion (28 %) de chômeurs à la fois pauvre et faiblement intégrée dans un réseau de sociabilité informelle.

Tableau 3 : Chômeurs à la fois pauvres et isolés socialement par pays (%)

	Pauvres et vivant seuls	Pauvres et sans contacts quotidiens avec des amis
Belgique	4,0	13,8
Danemark	3,7	2,8
France	4,4	27,7
Allemagne	9,9	21,0
Grèce	1,3	10,4
Irlande	2,8	8,7
Italie	0,6	14,9
Pays-Bas	5,7	18,3
Portugal	0,0	14,9
Espagne	0,7	7,4
Royaume-Uni	9,6	24,6

*Notes* : La pauvreté est définie à partir du seuil de 50 % du revenu moyen par unité de consommation.

*Source* : Europanel (1ère vague), 1994. Les données ne sont pas disponibles pour la Suède.

Pour apprécier l'efficacité des réseaux sociaux, on peut prendre en compte également la possibilité des personnes d'être aidées par leur famille ou leur entourage (Cf. Tableau 4). Les données disponibles concernent uniquement les aides financières reçues de personnes vivant en dehors du ménage. On peut considérer que le besoin d'obtenir de telles aides est plus fort pour les chômeurs de longue durée puisqu'ils sont, parmi les actifs, les plus démunis, étant donné que le montant de l'indemnisation du chômage diminue en fonction de la durée du chômage. Le modèle contrôle l'âge, le sexe, la composition du ménage, le niveau d'éducation, et le revenu du ménage, c'est-à-dire les variables dont plusieurs travaux sociologiques ont montré qu'elles influent fortement sur les solidarités familiales (Coenen-Hutter, Kellerhals, Von Allmen, 1994, Déchaux, 1994, Paugam, Zoyem, 1997).

Par rapport à la modalité de référence dans le modèle, à savoir les personnes en emploi stable, le coefficient pour les chômeurs de longue durée est positif, élevé et très significatif dans les pays du Sud de l'Europe, Italie, Espagne, Portugal et Grèce, alors qu'il est moins élevé en Belgique ou non significatif en France, au

Danemark, en Grande-Bretagne et en Irlande. On peut donc conclure que les chômeurs de longue durée du Sud de l'Europe sont à toutes choses égales par ailleurs plus aidés par leur entourage. L'opposition entre les pays du Sud et les pays du Nord qui ressortait déjà d'une recherche précédente réalisée pour Eurostat (Paugam, 1996) est encore plus nette ici.

Le cas des Pays-Bas est particulièrement intéressant : le coefficient pour les chômeurs de longue durée est approximativement le même que dans les pays du Sud de l'Europe, ce qui est surprenant puisque les transferts sociaux assurés par l'Etat-providence de ce pays y sont nettement plus élevés. Il aurait été, en effet, logique d'observer, en raison de l'efficacité globale du système hollandais de protection sociale, un moindre besoin des chômeurs d'avoir recours aux aides privées ou, de façon plus précise, un besoin moins fondamental pour survivre. Ce résultat peut s'expliquer par le fait, vérifié par les sociologues hollandais, que les chômeurs restent à proximité de leur famille et sont moins mobiles géographiquement que les autres actifs. On notera toutefois que, dans l'ensemble, la proportion de chômeurs de longue durée aidés par leur famille ou leur entourage reste globalement faible (moins de 1 %). C'est donc uniquement en termes relatifs que les solidarités familiales des chômeurs de longue durée des Pays-Bas se rapprochent de celles dont bénéficient les chômeurs de longue durée des pays du Sud de l'Europe. Notons aussi que les chômeurs de moins d'un an sont également, de façon significative, davantage aidés par leur entourage que les personnes en emploi stable dans les pays du Sud, ce qui n'est pas le cas aux Pays-Bas.

En Italie, les différences entre régions sont profondes. Dans le Nord, l'effet de la précarité de l'emploi (emploi menacé, emploi instable) et du chômage de moins d'un an sur l'aide de la famille et de l'entourage n'est pas significatif par rapport à l'emploi stable. En revanche, il y a un effet fort et significatif dans le Centre et le Sud pour chacune des quatre situations par rapport à l'emploi, de l'emploi menacé au chômage de longue durée. Les coefficients sont toujours plus élevés dans le Sud de l'Italie. Ces résultats peuvent être expliqués à la fois par le faible développement économique de cette région et par l'organisation locale des familles pauvres pour faire face à la pauvreté et au chômage.

Bien que la question posée concernait l'aide reçue de l'extérieur du ménage, il convient de souligner qu'une grande partie des solidarités familiales dans les pays du Sud de l'Europe s'exerce aussi au sein du ménage puisque, on le sait, les chômeurs sont plus nombreux à vivre chez leurs parents. On peut se demander si ces solidarités se maintiennent lorsque les chômeurs vivent seuls. On a donc calculé pour cela la proportion de chômeurs vivant seuls aidés par leur famille ou leur entourage et la même proportion pour les personnes vivant seules mais non au chômage. Il est frappant de constater qu'une fois encore les chômeurs vivant seuls sont proportionnellement plus nombreux à être aidés en Grèce, en Espagne

et en Italie. En Grèce, plus d'un chômeur vivant seul sur deux reçoit une aide de ce type.

Si dans les pays du Sud de l'Europe, les solidarités familiales jouent un rôle important dans l'atténuation du risque de pauvreté qui découle du chômage, cela ne veut pas dire que le rôle des aides versées au titre de la solidarité nationale dans les pays du Nord a pour effet de dissoudre le soutien apporté par la famille. Il faut y voir avant tout l'effet d'un système social. Quand une grande partie de la population partage la même condition sociale défavorisée, la solidarité familiale ne s'inscrit ni dans une logique de compensation, ni dans une logique d'émancipation (Paugam, Zoyem, 1997), elle s'inscrit surtout dans une logique de lutte

Tableau 4 : Effets de l'instabilité de l'emploi et du chômage sur la probabilité de recevoir une aide financière ou une pension de parents, d'amis ou d'autres personnes vivant en dehors du ménage (régression logistique)

	Emploi menacé		Emploi instable		Chômage <1		Chômage >1	
	B	Sig.	B	Sig.	B	Sig.	B	Sig.
<i>Pays du Nord</i>								
Danemark	-.03	n.s.	.25	n.s.	.17	n.s.	.04	n.s.
France	.03	n.s.	.50	*	.52	*	-.00	n.s.
Allemagne	-.06	n.s.	.13	n.s.	-.54	(*)	.35	(*)
Roy.Uni	-.27	n.s.	.54	**	-.10	n.s.	.17	n.s.
Belgique	.10	n.s.	.50	(*)	.02	n.s.	.69	**
Irlande	.02	n.s.	.84	n.s.	1.43	*	.48	n.s.
Pays-Bas	-.33	n.s.	1.23	**	-.28	n.s.	1.60	**
<i>Pays du Sud</i>								
Espagne	.28	n.s.	.64	**	.72	**	1.20	***
Portugal	.45	n.s.	.53	n.s.	1.38	**	1.34	**
Grèce	.19	n.s.	.94	***	.68	*	1.59	***
Italie	.23	(*)	.94	***	1.09	***	1.40	***
<i>Régions d'Italie</i>								
Nord	.14	n.s.	.62	n.s.	-.06	n.s.	.86	*
Centre	.24	***	1.24	***	.35	***	1.66	***
Sud	.38	***	1.27	***	1.87	***	1.84	***

Référence : Emploi stable (avec contrôles de l'âge, du sexe, de la composition du ménage, du niveau d'éducation, et du revenu du ménage).

Source : Europanel, 1994, vague 1, Champ : population 18-65 ans.

(\*) :  $P < .1$ , \* :  $P < .05$ , \*\* :  $P < .01$ , \*\*\* :  $P < .001$

collective contre la pauvreté. La réciprocité dans l'échange est alors fonctionnelle. Chacun donne et rend, car chacun *se* donne et *se* rend pour faire face à l'épreuve. C'est la raison pour laquelle dans les régions où le chômage et la pauvreté sont très élevés, il y a plus de chances de trouver des solidarités familiales de longue durée fondées sur la réciprocité imposée par la nécessité de résister collectivement.

Si les solidarités familiales n'ont pas disparu dans les régions plus développées économiquement, elles n'ont pas cette fonction vitale. La volonté d'autonomie des individus et le caractère moins homogène des familles rendent, dans l'ensemble, les solidarités familiales à la fois plus souples, plus informelles, mais aussi plus fragiles. Lorsque les échanges au sein de la famille deviennent profondément inégalitaires, ils risquent d'empêcher aux bénéficiaires de donner et de *se* donner à leur tour, ce qui, à terme, ne peut que les disqualifier.

#### 4 Trois modèles de régulation sociale du chômage

Ces différences entre pays montrent qu'il n'y pas une relation simple entre chômage et exclusion sociale. Au contraire, nous suggérons que la probabilité de cumul de handicaps dépend du modèle de régulation sociale du chômage qui prévaut dans la société. Les modèles de régulation sociale du chômage peuvent être appréhendés à partir de la relation entre d'une part les responsabilités attribuées à la sphère publique d'intervention de l'Etat-providence et, d'autre part, les responsabilités qui relèvent de la sphère d'intervention de la famille. Ces modèles sont des types idéaux, élaborés pour analyser de façon compréhensive des différences dans les principes fondamentaux d'organisation sociale. Bien que des sociétés particulières peuvent être proches de l'un ou de l'autre de ces modèles, nous ne pouvons attendre qu'une société reflète entièrement l'un d'entre eux dans sa pure forme. Nous pouvons distinguer trois types de modèles principaux : le modèle public individualiste, le modèle de responsabilité partagée et le modèle familialiste.

Le modèle public individualiste repose sur l'hypothèse que la société dans son ensemble a la responsabilité du problème du chômage et, par conséquent, du bien-être des chômeurs. Puisque ces derniers n'ont pas à assumer la responsabilité de leur situation personnelle, l'objectif du système d'Etat-providence est prioritairement de garantir leur niveau de vie. Ceci implique un haut niveau de développement du système de protection sociale, lequel fournira également des ressources pour assurer une participation à la vie sociale indépendamment de la situation des individus sur le marché de l'emploi et vis-à-vis de la famille. Etant donné le haut niveau de l'aide publique, l'obligation normative des familles de prendre en charge leurs membres lorsqu'ils sont au chômage est faible. Puisque la responsabilité du chômage est attribuée à la société plutôt qu'à l'individu, c'est un

modèle dans lequel le chômage a peu de chances de déterminer les relations sociales entre l'individu et la communauté locale.

Le modèle familialiste, au contraire, rejette le principe de base d'une responsabilité sociale collective face au chômage, mais maintient une forte exigence à l'égard des devoirs de la famille en ce qui concerne la prise en charge de ses membres, au double sens du ménage et du réseau de parenté élargie. Le rôle de la politique publique est avant tout de préserver l'intégrité de la famille contre tous les risques de remise en question de sa fonction protectrice. L'hypothèse implicite est encore que l'individu n'est pas à blâmer en raison de sa situation de chômage et qu'il a donc un droit à partager les ressources de sa famille pendant la période où il est en difficulté. Les responsabilités à l'égard des chômeurs sont semblables dans ce cas aux responsabilités à l'égard des enfants dépendants. En raison des implications quotidiennes de la vie familiale et de ses formes ordinaires de sociabilité, le chômage a également peu de chances de se traduire par une réduction des relations sociales dans la communauté.

Enfin, le modèle de responsabilité partagée se caractérise par la recherche d'un équilibre entre la prise en charge des chômeurs qui revient aux autorités publiques et celle qui revient à la famille. Il est possible de définir les frontières de ces responsabilités de plusieurs façons. Les responsabilités peuvent être synchroniques et se traduire notamment par une intervention publique pour assurer les besoins de base et une intervention de la famille pour assurer une protection plus large du niveau de vie. De façon alternative, dans le cas du chômage, la relation peut être définie temporairement de façon à permettre successivement une prise en charge des chômeurs par les ressources publiques, en particulier dans la première phase du chômage, et ensuite par les ressources de la famille dans les phases suivantes. L'hypothèse implicite de tels systèmes est que l'individu peut être, au moins partiellement, responsable de sa situation. Les limites de l'intervention des pouvoirs publics traduisent en elles-mêmes une sorte de suspicion à l'égard des personnes qui pourraient avoir tendance à préférer le chômage à l'emploi. De ce fait, on attire l'attention sur les effets éventuellement désincitatifs que pourraient avoir une protection substantielle de leur niveau de vie dans le temps. Le rôle résiduel attribué à la famille implique par ailleurs que ce n'est pas non plus une responsabilité que la famille aurait normalement à assumer. Dans ces conditions, le soutien de la famille a des chances d'être accompagné de fortes pressions sur l'individu pour qu'il accède – ou ré-accède – au marché de l'emploi. Le soutien de la famille prend alors la forme d'un système de contrôle social des chômeurs. Compte tenu des conditions restrictives de l'aide publique et de l'importance accordée à l'idée de responsabilité potentielle de l'individu, il existe une forte probabilité que la pauvreté et le chômage affectent profondément l'identité de soi et se traduisent progressivement par un retrait de la vie sociale.



Ces différents modes de régulation sociale du chômage peuvent avoir des conséquences en termes d'exclusion sociale. Le modèle public individualiste aura tendance à atténuer les effets du chômage sur l'exclusion sociale en fournissant une relativement haute protection du niveau de vie. Il peut donc permettre aux personnes de continuer à participer à la vie associative et d'avoir ainsi le sentiment de participer en tant que citoyens aux affaires de la Cité. Toutefois, la dimension individualiste qui caractérise ce modèle peut aussi accroître le risque d'isolement social dans la sphère des relations plus intimes. On peut expliquer ce processus en partie par les conditions matérielles qui autorisent ces personnes à se maintenir dans des ménages indépendants, mais en partie aussi par la faible pression normative exercée sur le réseau de parenté pour apporter une aide financière ou affective.

Le modèle familialiste aura tendance à apporter une aide relativement minime pour assurer le niveau de vie. Les ressources familiales existantes seront dans ce cas seulement mieux réparties pour faire face aux besoins de l'ensemble des membres du réseau de parenté. Lorsque les chômeurs sont issus des milieux peu qualifiés et relativement défavorisés, comme cela est le cas fréquemment, la responsabilité familiale de leur prise en charge peut entraîner un grand risque d'appauvrissement de la famille tout entière. Toutefois, le modèle familialiste protège d'une certaine manière contre la disqualification sociale en garantissant aux chômeurs une forme de sociabilité. Ceci est en partie la conséquence du fait que les chômeurs ont une forte probabilité de vivre avec leurs parents, si bien qu'ils ont ainsi des contacts réguliers et des relations sociales quotidiennes dans leur cadre de vie ordinaire correspondant à leur lieu de résidence. Ce processus s'explique également par la forte pression normative exercée sur le réseau de parenté pour prendre en charge les besoins des membres défavorisés de la famille.

Le modèle de responsabilité partagée est celui qui se traduit par le risque le plus élevé d'exclusion sociale. D'une certaine manière, on peut dire que ce risque est lié directement à la définition sociale implicite du chômage qui met l'accent sur les défaillances potentielles des chômeurs. Dans la sphère d'intervention de l'Etat-providence, la suspicion à l'égard d'une frange d'entre eux conduit à ne pas les traiter comme des citoyens égaux. Dans la sphère d'intervention de la famille, les chômeurs ne sont pas non plus toujours considérés comme des membres du réseau de parenté aussi méritants que les autres. Ce modèle fondé sur la méfiance conduit inéluctablement à des réactions défensives et conflictuelles dans les relations interpersonnelles. Toutefois, c'est aussi parce que ce système n'est pas fondé sur une structure normative clairement définie qu'il rend en permanence possibles des conflits d'ordre normatif. Ces derniers peuvent apparaître notamment lorsqu'il s'agit de définir un critère rationnel pour déterminer à quel moment l'aide publique doit cesser et l'aide de la famille commencer. Il en ressort presque inévitablement un désaccord d'ordre chronique sur les responsabilités légitimes dans ce domaine. La famille peut être encouragée à se désengager de ce type de

prise en charge, souvent considérée comme un fardeau, en particulier lorsqu'elle estime que celui-ci pourrait être supporté par l'État. Et si elle continue malgré tout à apporter son soutien, il est possible que ce soit à la longue à contre cœur, ce qui ne peut qu'accroître les tensions familiales. Il existe enfin un risque beaucoup plus élevé que le bien-être des chômeurs en soit fortement affecté puisque, dans ses interstices, ce système peut laisser des personnes à la fois sans aucune ressource en provenance de l'État-providence et sans aide et soutien affectif de la famille.

L'ampleur des problèmes associés au modèle de responsabilité partagée dépend clairement à la fois de la nature spécifique du système d'État-providence et de l'éthos de la famille. Lorsque ce modèle est associé à un relativement haut niveau de compensation sur une longue durée, il affectera moins le bien-être individuel que s'il prend la forme d'un très faible niveau ou d'une courte durée de l'aide apportée par l'État-providence. Par ailleurs, lorsque, pour des raisons d'ordre religieux, les normes familiales sont particulièrement fortes, la famille aura plus de chances d'offrir une aide pour compenser les lacunes de l'intervention de l'État que dans les sociétés où les conceptions traditionnelles de la famille ont plus ou moins disparu. Pour ces raisons à la fois institutionnelles et culturelles, on peut attendre de fortes variations entre les pays qui peuvent être globalement considérés comme les plus proches du modèle de responsabilité partagée.

Parmi les sociétés qui ont été prises en compte dans notre recherche, le Danemark et la Suède sont les seules à remplir les conditions d'un haut niveau d'autonomie individuelle. Comme nous l'avons noté, ceci peut avoir un coût en termes d'isolement social, en particulier dans la sphère du ménage. Mais, d'une façon générale, les résultats pour le Danemark confirment qu'un tel système présente un faible risque d'exclusion sociale. À l'autre extrémité, ce sont les pays du Sud de l'Europe qui se rapprochent le plus du modèle familialiste de régulation sociale. Les chômeurs sont confrontés à un haut niveau de difficultés financières et ne disposent que d'un très faible revenu individuel, mais socialement ils restent fortement intégrés à la fois en termes de relations dans le ménage – puisqu'ils sont nombreux à vivre avec leurs parents et à participer à la vie sociale de la famille – et en termes de sociabilité avec leurs voisins et amis avec qui ils forment le plus souvent une vraie communauté.

Les problèmes du modèle de responsabilité partagée apparaissent le plus clairement dans les pays qui ont adopté un régime d'indemnisation « libéral-minimal » (Royaume-Uni, Irlande) ou un régime « concentré » (Belgique, Pays-Bas, Allemagne et France). Mais l'importance de ces effets peuvent varier selon la générosité du système de protection sociale et la force des valeurs familiales. En Irlande, non seulement les transferts sociaux sont relativement plus importants qu'au Royaume-Uni, mais le risque d'isolement social est fortement réduit en raison de la force des liens familiaux – sans doute liée à l'influence du catholi-

cisme – et de leurs effets sur le rôle protecteur de la famille. Cette tendance se traduit par un niveau d'intégration sociale proche de celui des pays du sud. Les Pays-Bas et la Belgique sont les plus généreux des pays proches du régime « concentré » en termes de compensation financière, ce qui se traduit par des niveaux intermédiaires de cumul des deux handicaps de pauvreté et d'isolement social.

Il est clair que le risque de cumul de ces deux handicaps qui caractérisent le processus d'exclusion sociale est le plus élevé dans les pays où les responsabilités normatives respectives des autorités publiques et de la famille sont les moins clairement définies. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni sont les pays où le niveau de l'aide financière publique est intermédiaire et, dans le cas du Royaume-Uni, très bas. Ce sont aussi, en même temps, les pays dans lesquels les responsabilités institutionnelles de la famille sont relativement peu définies. C'est, par conséquent, dans ces pays que les chômeurs risquent le plus d'être confrontés simultanément à la pauvreté et à l'isolement social, ce que nous pouvons considérer comme des conditions favorables au processus d'exclusion sociale.

## 5 Conclusion

Pour étudier de façon comparative l'expérience du chômage, il convient, on l'a vu, de prendre en compte la nature et les modes d'intervention spécifiques des États providence. Les sociétés européennes sont productivistes. Elles sont fondées sur le principe de la division technique du travail, l'accumulation du capital, le calcul économique et la participation de tous à l'œuvre collective de production de biens et de services. Le statut social des individus en dépend directement. Mais les sociétés européennes sont aussi providentielles au sens où elles ont toutes, à des degrés divers, intégré à leur constitution libérale des droits sociaux ou libertés réelles, ce qui correspond au processus de « démarchandisation ». Les chômeurs sont privés, au moins temporairement, de la reconnaissance d'un statut de travailleur ou d'actif occupé, ce qui dans une société productiviste peut constituer une épreuve douloureuse. Mais leur expérience dépend aussi fortement du régime de protection sociale en vigueur dans leur pays. Pouvoir maintenir pendant une longue période un niveau de vie équivalent à celui qu'ils avaient précédemment constitué un frein puissant au processus d'exclusion sociale.

En s'appuyant sur les données du Panel européen des ménages, cet article montre toutefois qu'il est nécessaire de prendre en compte une autre dimension, celle du rôle de la famille. Les résultats de plusieurs exploitations attestent que les chômeurs se sont pas soutenus par leur famille avec la même intensité dans tous les pays. Les solidarités familiales sont plus vives et plus régulières dans les pays du Sud. Les chômeurs de ces pays vivent rarement à l'écart de leur famille et peuvent bénéficier plus facilement d'aides diverses de leurs proches. Cette analyse a con-

duit à proposer un cadre théorique fondé sur la distinction de trois modèles de régulation sociale du chômage. Chacun d'entre eux a été défini par un type de relation entre d'une part les responsabilités attribuées à la sphère publique d'intervention de l'Etat-providence et, d'autre part, les responsabilités qui relèvent de la sphère d'intervention de la famille. Le travail comparatif aboutit à la conclusion que l'expérience du chômage n'est pas homogène en Europe.<sup>5</sup> Il offre également des perspectives méthodologiques et conceptuelles pour prolonger ce type de recherches.

## 6 Références bibliographiques

- Bakke, E. W. (1940), *The Unemployed Worker : A Study of the Task of Making a Living without a Job*, New Haven, Yale University Press.
- Coenen-Hutter, J., Kellerhals J., Von Allmen, M. (1994), *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Lausanne, Ed. Réalités sociales.
- Déchaux J.-H. (1994), « Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ? », *Sociétés contemporaines*, 17, pp. 75–90.
- Esping-Andersen, G. (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge, Polity Press.
- Esping-Andersen, G. (1999), « *Les trois mondes revus* », *Epilogue pour l'édition française de The Three Worlds of Welfare Capitalism* (Trad. « Les trois sociétés de l'Etat-providence »), Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le Lien Social ».
- Ferrera, M. (1996), « The « Southern Model » of Welfare in Social Europe », *Journal of European Social Policy*, 1, 6, pp. 17–37.
- Gallie, D., ed. (2004), *Resisting Marginalisation. Unemployment Experience and Social Policy in the European Union*, Oxford: Oxford University Press.
- Gallie, D., Marsh, C., Vogler, C., eds. (1994), *Social Change and the Experience of Unemployment*, Oxford University Press.
- Gallie, D., Paugam, S., eds. (2000), *Welfare Regimes and the Experience of Unemployment in Europe*, Oxford: Oxford University Press.
- Gallie, D., Paugam, S., Jacobs, S. (2003), Unemployment, poverty and social isolation. Is there a vicious circle of social exclusion ?, *European Societies*, 1, 5, pp. 1–32.
- Lazarsfeld, P., Jahoda, M., Zeisel, H. (1933), *Marienthal : The Sociology of an Unemployed Community*, London, Tavistock (traduction en français : *Les chômeurs de Marienthal*, Paris, Editions de Minuit, 1981).
- Marshall, T.H. (1950), *Citizenship and Social Class*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Paugam, S. (1991), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris: Presses Universitaires de France, (nouvelle édition, PUF Quadrige, 2000)
- Paugam, S. (1993), *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*, Paris: Presses Universitaires de France, (nouvelle édition, PUF Quadrige, 2002).
- Paugam, S. (1996), Poverty and Social Disqualification : A Comparative Analysis of Cumulative Social Disadvantage in Europe, *Journal of European Social Policy*, 4, 6, pp. 287–303.

5 Des recherches récentes ont confirmé par ailleurs qu'il en va de même pour l'expérience de la pauvreté (Paugam, 2005).

- Paugam, S. (1998a), Poverty and Exclusion : A Sociological View, in Yves Mény and Martin Rhodes, eds., *The Future of European Welfare. A New Social Contract ?*, London, Macmillan.
- Paugam, S. (1998b), ed., *L'Europe face à la pauvreté. Les expériences nationales de revenu minimum*, Paris: La Documentation Française.
- Paugam, S. (2005), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris: Presses Universitaires de France, coll. « Le lien social ».
- Paugam, S., Zoyem J.-P. (1997), Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité, *Economie et Statistique*, n° 308–309–310, 1997, 8/9/10, pp. 187–120.
- Rubery, J., Smith, M., Fagan, C. & Grimshaw, D. (1998), *Women and European Employment*, London: Routledge.
- Salais, R., Baverez, N., Reynaud, B. (1986), *L'invention du chômage. Histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris: Presses Universitaires de France, Coll. « Economie en liberté ».
- Schnapper, D. (1981), *L'épreuve du chômage*, Paris: Gallimard (nouvelle édition Folio, 1984).
- Simmel, G. (1997), *Les Pauvres*, Paris: PUF, coll. « Quadrige » 1997 (1ère édition en allemand 1908). Précédé de « Naissance d'une sociologie de la pauvreté » par Serge Paugam et Franz Schultheis.
- Topalov, C. (1994), *Naissance du chômeur, 1880–1910*, Paris: Albin Michel.